

Kigali, le 01 FEV. 1993

N° 052/12.12

*Minifor
(Rapport Mission)*

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet: Transmission du rapport
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le rapport de mission que j'ai effectuée en France, en Belgique, au Luxembourg, en Suisse et en Allemagne du 08 au 19 décembre 1992.

La mission avait pour objet le raffermissement des liens de coopération technique et financière entre le Rwanda et ses principaux partenaires dans le domaine de l'Information en général et en particulier dans le cadre du Projet Télévision Rwandaise. Des autorités politiques rencontrées, il ressort une grande préoccupation sur le déroulement et l'aboutissement des négociations d'ARUSHA. La plupart d'entre elles n'hésitent même pas à lier la poursuite de notre coopération aux résultats rapides de ces négociations.

Aux autorités politiques et administratives des pays visités, je leur ai exprimé les remerciements pour des efforts fournis et le soutien apportés à notre coopération. A leur tour, elles ont montré leur volonté de poursuivre leurs actions, notamment dans le domaine de la formation.

La France, à travers la Radio France Internationale (RFI) est disposée à installer une antenne F.M. à Kigali à l'instar de ce qui a été fait au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Caméroun.

.../...

La période appropriée pour la célébration de l'anniversaire de trente ans de coopération radiophonique avec la Deutsche Welle a été fixée entre le 15 et le 31 juillet 1993. Au cours de cette période une semaine dite "semaine germano-rwandaise de coopération radiophonique", aura lieu, les deux parties procéderont à l'inauguration de nouveaux émetteurs de la D.W. et celle de l'installation de l'émetteur de 100 KW en faveur de Radio-Rwanda.

La Deutsche Welle a promis, en outre, d'examiner favorablement une demande de bourse de 5 à 9 mois pour un stagiaire journaliste d'expression Swahili.

Il a été retenu que la télévision rwandaise entretiendra des relations privilégiées et bénéficiera des facilités avec la société de transcription de la télévision en langue allemande (TRANSTEL) dans l'approvisionnement des programmes étrangers.

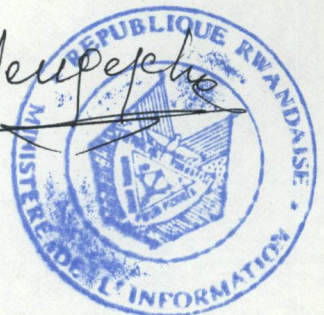
Tels sont, les éléments importants contenus dans ce rapport de mission.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Ministre de l'Information

Dr. Pascal B. NDENGEJEHO.

Pascal B. Ndengejeho



Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le
Premier Ministre
K I G A L I
- Madame, Monsieur le Ministre (TOUS)
K I G A L I

Kigali, le 01 FEV. 1993

RAPPORT DE MISSION DU MINISTRE DE L'INFORMATION EN
FRANCE, BELGIQUE, LUXEMBOURG, SUISSE ET
ALLEMAGNE, DU 08 AU 19 DECEMBRE 1992.

1. INTRODUCTION

Une délégation rwandaise, conduite par le Dr. Pascal B. NDENGEJEHO, Ministre de l'Information a séjourné en Europe du 08 au 19 Décembre 1992 en vue de raffermir des liens de coopération technique et financière entre le Rwanda et ses principaux partenaires dans le domaine de l'Information en général et en particulier dans le cadre du Projet Télévision Rwandaise. Les membres de ladite délégation sont:

- Monsieur Jean Marie MBONIMPA, Directeur de Cabinet dans les Services du Premier Ministre;
- Monsieur RUNYINYA BARABWIRIZA, Conseiller Chargé des Affaires Extérieures à la Présidence de la République;
- Monsieur Norbert MUHATURUKUNDO, Directeur de la Presse Publique au Ministère de l'Information;
- Monsieur Charles NAHAYO, Directeur du Projet Télévision Rwandaise.

Elle a visité, tour à tour, les pays suivants : FRANCE, BELGIQUE, LUXEMBOURG, SUISSE et l'ALLEMAGNE. Les frais de transport international et de séjour ont été assurés par le Gouvernement Rwandais.

2. DEROULEMENT DE LA MISSION

2.1. FRANCE (09 - 10 Décembre 1992)

2.1.1. Radio France Internationale (RFI)

La délégation a été reçue le 09 Décembre 1992 à partir de 11h30 minutes par Monsieur Daniel OLIVIER, Directeur du Développement et de la Communication. Le Ministre fut accompagné par le Premier Secrétaire à l'Ambassade du Rwanda, Chargé des Questions de Presse, Monsieur J.M.V. MUHURI.

Avant de prendre congé de son hôte, Monsieur OLIVIER a tenu à dire à son interlocuteur qu'à l'instar de ce qui a été fait au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Cameroun, RFI souhaitait installer une station FM à Kigali. Le Ministre a avoué n'être pas au fait de l'évolution de ce dossier et a promis de l'étudier plus attentivement avec les fonctionnaires de l'Office Rwandais d'Information qui ont menées les premières démarches. Ce n'est qu'après obtention de ces avis techniques qu'un dossier en bonne et due forme serait établi et acheminé aux plus hautes autorités de RFI par le biais des services habilités à le faire. D'ores et déjà, le Ministre de l'Information a indiqué à son interlocuteur que d'un point de vue strictement politique, il ne voyait aucune entrave à la réalisation d'un tel projet, d'autant qu'avec la démocratie, les ondes se sont libéralisées, cassant ainsi le monopole de la radio de l'Etat. Il a rassuré son interlocuteur de l'attention avec laquelle, il allait désormais examiner la question. Tout en lui remerciant de l'intérêt que RFI accorde au Rwanda, le Ministre de l'Information a signalé que dans le cadre de la revue de la presse africaine que présente quotidiennement RFI dans "RFI plus Afrique", la presse rwandaise n'était pas exploitée, alors que depuis quelque temps, elle s'est enrichie d'une cinquantaine de titres. De la même manière, le Ministre a signalé qu'on ne faisait jamais allusion au bulletin météorologique du Rwanda, s'efforçant de faire comprendre à son interlocuteur que tous ces détails référentiels ont souvent leur importance dans le rapprochement des peuples. Le Ministre a prié son interlocuteur de transmettre à Monsieur le Président Directeur Général de RFI, Monsieur André Larqué, toutes ses amitiés et les assurances de sa très franche collaboration.

2.1.2. VISITE AU MINISTERE DE LA COOPERATION

Le Ministre Rwandais de l'Information, Monsieur Pascal NDENGEJEHO a été reçu au Ministère Français de la Coopération par Monsieur Jean-Marc Souvré, Conseiller au Ministre Dècharge en matière de communication le 09 décembre 1992. Madame Simone TARDY, Chef de bureau de l'audiovisuel, spécialiste des projets de télévision en Afrique et le Premier Conseiller d'Ambassade du Rwanda ont participé aux entretiens. Le Ministre a remercié la France de l'aide financière et technique qu'elle a accordée au Rwanda pour l'aboutissement du projet national de télévision, dont le démarrage de la phase expérimentale était attendu le 31 décembre 1992. Il a également remercié la France d'avoir participé au financement d'un voyage d'étude, organisé par le gouvernement rwandais à l'intention de certains responsables de la presse nationale dans le cadre d'une longue prospective visant à définir les rapports entre la presse et l'Etat.

.../...

En ce qui concerne l'antenne de Karisimbi qui avait soulevé beaucoup d'inquiétudes de la part de nos partenaires, le Ministre Pascal NDENGEJEHO a assuré que d'une part, la voie d'accès sera construite par le Ministère des Travaux Publics, évitant aussi de recourir souvent aux moyens d'intervention technique coûteux, que sont les hélicoptères, et que d'autre part, avec la coopération allemande, un groupe électrogène est en voie d'installation pour suppléer en cas de besoin, aux éventuelles pannes de l'énergie éolienne.

Pour terminer, Monsieur Jean-Marc Souvré a tenu à dire au Ministre Pascal NDENGEJEHO tout l'intérêt que le Ministre Marcel Débarge attache au projet de la télévision rwandaise. "Le Rwanda est dans l'espace francophone, le dernier pays à être servi, il a donc la chance d'éviter toutes les erreurs commises par tous les pays qui l'ont précédé".

Monsieur Jean-Marc Souvré a évoqué l'expérience des télévisions éducatives qui ne s'est nulle part au monde, révélée concluante. En revanche, il s'est félicité du choix fait par le Rwanda, de mettre en place, progressivement, une télévision nationale dont les programmes devraient rapidement être le levain du développement des masses paysannes.

A l'évocation de récents événements, Monsieur Pascal NDENGEJEHO s'est félicité du bon déroulement des travaux de négociations d'Arusha et du travail accompli par toute la presse nationale pour informer totalement la population rwandaise et l'opinion internationale.

La presse nationale, contre-pouvoir qui raffermirait la démocratie, malgré quelques difficultés passagères, se porte bien, a assuré le Ministre de l'Information. Le Gouvernement met, progressivement en place des dispositions juridiques incitatives, comme la Loi sur la Presse, les associations interprofessionnelles et une politique de formation adéquate. Le Ministre de l'Information a souhaité que la France continue à soutenir toutes ces initiatives.

.../...

2.1.3. VISITE DU MINISTRE DE L'INFORMATION A CANAL FRANCE INTERNATIONAL

Vendredi le 11 Décembre 1992 à 11h30', le Ministre de l'Information, Monsieur NDENGEJEHO Pascal, en compagnie du Directeur de Cabinet dans les Services du Premier Ministre, Monsieur MBONIMPA J.M.V., de Monsieur MUHURI J.M.V., Attaché de Presse à l'Ambassade du Rwanda à Paris et du Coordinateur du Projet T.V., Monsieur NAHAYO Charles a été reçu par le Président Directeur Général de Canal France International, Monsieur Fouad BENHALLA dans son cabinet du travail. Le Président Directeur Général était avec ses proches collaborateurs, Messieurs Jean-Paul CHAILLEUX et Georges COURREGES, respectivement Directeur Délégué pour les programmes et l'information et chargé de mission auprès du Président Directeur Général pour les relations avec l'Afrique.

La visite du Ministre de l'Information chez le Président Directeur Général de C.F.I. s'inscrit dans le cadre de la future collaboration entre le C.F.I. et la T.V. Rwandaise surtout qu'il est prévu pour l'année 1993 la fourniture et l'installation d'une antenne parabolique à Kigali pour recevoir les émissions de Canal France International transmises par satellite.

Créé, à l'origine, pour la modernisation de la diffusion culturelle vers l'Afrique Francophone, CFI a très rapidement débordé le cadre des pays dépendant du Ministère de la Coopération pour devenir une banque mondiale de programmes français pouvant intéresser les télévisions étrangères à travers le monde.

Les orientations de Canal France International sont fixées chaque année par le Conseil de l'Audiovisuel Extérieur de la France. Ce Conseil, qui se tient sous la présidence du Premier Ministre, s'est réuni à trois reprises, en Décembre 1989, en Décembre 1990 et en Février 1992. Le Ministère de la Coopération et du Développement a doté d'installations de réception les télévisions nationales d'Afrique Francophone, lusophone, de la Namibie, de la Guinée Equatoriale et les centres culturels français de cette région pour recevoir CFI. Au total, vingt-six pays ont été équipés.

Les entretiens entre le Ministre de l'Information et le P.D.G. de C.F.I. ont porté essentiellement sur le projet d'installation d'une télévision au Rwanda. Plusieurs points ont été abordés à savoir la formation du personnel de la T.V. par la Belgique et la France, la fourniture d'équipements de diffusion et de production par la France, la requête du Rwanda à la Belgique pour la construction du bâtiment définitif et le démarrage provisoire de la T.V. avec les moyens de production acquis par le Rwanda sur son propre budget de développement mais complétés par la France.

Le P.D.G. de C.F.I. a voulu connaître la couverture de départ du territoire national, le nombre de jours par semaine et le nombre d'heures par jour de diffusion.

Le Ministre lui a expliqué qu'il est prévu de couvrir en août 93 au moins 70% du territoire avec trois émetteurs situés au centre (Capitale), au Nord et au Sud mais qu'en attendant on va démarrer la télévision à titre d'essai avec la couverture de la capitale et ses environs. La télévision expérimentale aura à travailler 2 ou 3 jours par semaine à raison de 3 heures par jour.

Le P.D.G. s'est réjoui de ce que le Rwanda ait commencé par les secteurs-clés de la T.V. notamment la formation du personnel et le stockage d'images avant d'envisager le démarrage.

Le MININFOR a expliqué à son interlocuteur que le Rwanda attache une grande importance à la production des programmes éducatifs destinés à la grande majorité de la population qui est paysanne.

Le P.D.G. de C.F.I. s'est réjoui de cet objectif assigné à la T.V. Rwandaise et lui a promis une aide dans le cadre des coproductions entre C.F.I. et les télévisions africaines à côté des programmes envoyés quotidiennement à raison de 9h par jour. Les programmes de C.F.I., présentés en modules, sont conçus pour être découpés par éléments à insérer dans les grilles des télévisions desservies ou pour être diffusés tels quels. Ils sont composés de programmes de fiction (films cinéma, téléfilms, séries), de programmes de divertissement (variétés, jeux, dessins animés, concerts, spectacles divers) et de sujets information - culture - sport (documentaires, reportages, magazines spécialisés, images quotidiennes d'actualité, retransmission des matches et compétitions).

En dehors du Projet T.V., le P.D.G. de C.F.I. a demandé au Ministre de l'Information la situation politique du Rwanda. Le Ministre lui a parlé des pourparlers d'Arusha III qui doivent déboucher sur un accord de paix entre le Rwanda et le F.P.R.

Les collaborateurs directs du P.D.G. de C.F.I. ont posé des questions au Ministre de l'Information en relation avec la réception communautaire de la télévision et le nombre de récepteurs T.V. au Rwanda.

Le Ministre de l'Information a dit que le Gouvernement Rwandais compte doter dès le départ chaque C.C.D.F.P. d'un téléviseur et magnétoscope en vue d'utiliser ce nouveau médium à la formation de la population rurale fréquentant ces centres.

Par ailleurs, le Gouvernement va contacter les privés pour se lancer dans le montage sur place des récepteurs T.V. ou envisager la réduction voire même la suppression des taxes sur les récepteurs T.V.

Le P.D.G. a promis au Ministre que le Rwanda sera associé aux réunions annuelles du Comité Consultatif d'Orientation des Programmes constitué pour C.F.I. et ses partenaires d'Afrique au Sud du Sahara. Le Comité se réunit deux fois par an; il rassemble neuf représentants des télévisions africaines et ses membres sont renouvelables aux deux tiers tous les deux ans.

2.1.4. VISITE DU MINISTRE DE L'INFORMATION A L'A.I.T.V.

Le Ministre Rwandais de l'Information, Monsieur NDENGEJEHO Pascal en compagnie du Directeur de Cabinet dans les Services du Premier Ministre, Monsieur MBONIMPA J.M.V., du Conseiller à la Présidence de la République, Monsieur RUNYINYA, du Directeur de la Presse Publique au Ministère de l'Information, Monsieur MUHATURUKUNDO, MUHURU J.M.V., Attaché de Presse et du Coordinateur du Projet-Télévision Nationale, Monsieur NAHAYO, a visité le 10 décembre 1992 l'Agence Internationale des Images T.V. (A.I.T.V.).

Le Rédacteur en Chef de cette Agence Monsieur Jean Luc MAERTENS a expliqué à la délégation rwandaise le fonctionnement de la maison.

En effet, l'A.I.T.V. collabore étroitement avec Canal France International (C.F.I.) et la Radio-Télévision de France d'Outre Mer (RFO) pour diffuser leurs programmes via les satellites.

L'A.I.T.V. entretient des relations privilégiées avec les télévisions francophones d'Afrique. Chaque jour l'agence envoie deux séquences d'informations en direction de l'Afrique via le satellite INTELSAT. Dans la matinée on envoie 10 minutes d'information et dans l'après-midi 20 minutes. Depuis quelques temps l'A.I.T.V. envoie aussi les informations dans les pays anglophones d'Afrique (Uganda et Ghana).

Les programmes d'A.I.T.V. proviennent des trois chaînes françaises (TF1, France 2 et France 3), des Télévisions Africaines, de sa propre production et d'autres télévisions étrangères (Eurovision, CNN etc ...).

La collaboration de l'A.I.T.V. avec les télévisions africaines consiste en la nomination des correspondants de l'A.I.T.V. parmi le personnel des télévisions nationales (1 par pays). Les correspondants sont désignés par les autorités locales.

Chaque correspondant envoie les informations par cassette - broodcasting (BETACAM SP ou BVU) ou via les télécoms pour les pays dotés des stations terriennes susceptibles de véhiculer le signal vidéo (liaison SERTE-PARIS). Les frais d'envoi sont supportés par l'A.I.T.V. (D.H.L. est le mieux indiqué pour l'envoi des cassettes). En plus de cela, l'agence donne cinq cents francs français pour chaque élément de reportage envoyé. (En fait cette somme est très symbolique compte tenu des ressources matérielles et humaines affectées à la préparation de cet élément de reportage).

La délégation rwandaise a visité les différentes installations techniques de l'Agence à savoir :

- la régie finale
- la cellule de montage
- le centre nodal.

Actuellement les équipements techniques de l'A.I.T.V., de Canal France International et R.F.O. sont logés dans les mêmes locaux. Le centre nodal est le même pour les trois organismes.

L'A.I.T.V. organise chaque année des stages d'été pour les collaborateurs des télévisions africaines (journalistes, réalisateurs, monteurs, cameramen) sur demande de l'A.C.C.T. (Agence de Coopération Culturelle et Technique). Les frais de voyage et de séjour sont à la charge de l'A.C.C.T. Pour ces stagiaires envoyés par l'A.C.C.T., l'A.I.T.V. les forme gratuitement. Le nombre de stagiaires ne dépasse pas 6 personnes par l'an.

Les domaines de coopération de l'A.I.T.V. avec la Télévision Rwandaise sont les suivantes :

- La formation de quelques journalistes et autres collaborateurs de la Télévision via le Canal de l'A.C.C.T. (une requête a été adressée à l'A.C.C.T. pour les formations en janvier et en avril 1993).
- La nomination d'un correspondant de l'A.I.T.V. parmi le personnel de la Télévision Rwandaise.
- L'échange des programmes entre l'A.I.T.V. et la Télévision Rwandaise
- La coproduction des magazines sur les femmes (l'A.I.T.V. s'intéresse à ce genre d'activités, le rédacteur en chef compte venir au Rwanda au début de l'année prochaine pour la mise au point de cette coproduction).

.../...

Le Ministre Rwandais d'Information a remercié le représentant de l'Agence des reportages sur le Rwanda qui passent sur leur chaîne et lui a informé du lancement des premières images de la télévision rwandaise le 31 Décembre 1992 à 18h00. Le Rédacteur en Chef a demandé au Ministre de lui envoyer une cassette vidéo BETACAM SP contenant le générique de la T.V. rwandaise deux jours avant le démarrage en vue de répercuter l'événement sur leur chaîne T.V. qui est captée de partout. Le Ministre a donné l'ordre au Coordinateur du Projet Télévision de lui envoyer la cassette dès son retour à Kigali.

2.2. VISITE DU MINISTRE DE L'INFORMATION ET SA DELEGATION EN BELGIQUE

(14 DECEMBRE 1992)

2.2.1. VISITE A LA RADIO-TELEVISION BELGE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (R.T.B.F.)

Le Ministre et la délégation qu'il conduisait ont visité lundi le 14 Décembre à 9h00 la R.T.B.F.

La délégation rwandaise a été reçue par Monsieur André MIGNOLET, chargé des relations internationales auprès de la R.T.B.F. et ex-Secrétaire Général du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française (CIRTEF).

L'Ambassadeur du Rwanda à Bruxelles, Monsieur NGARUKIYINTWALI François et le 1er Conseiller d'Ambassade Monsieur KABUTO ont accompagné la délégation rwandaise à ces entretiens.

Monsieur André MIGNOLET a excusé l'Administrateur Général de la RTBF, Monsieur Robert STEPHANE qui devait arriver plus tard.

La R.T.B.F. ayant participé au programme de formation des futurs collaborateurs de la Télévision Rwandaise à côté de sa consœur d'expression néerlandaise (BRTN), Monsieur André MIGNOLET a voulu savoir l'état d'avancement du Projet Télévision.

Le Ministre de l'Information lui a dit, que le lancement des premières images de la Télévision Expérimentale aura lieu Vendredi le 31 Décembre 92 à 18h00.

Le démarrage à titre d'essai couvrira uniquement la Capitale et ses environs mais qu'à partir du mois d'Août 1993, la couverture du territoire national sera de plus de 70% avec l'implantation de trois émetteurs dans le sud, le nord et le centre du pays.

En outre, le Ministre a abordé la question relative au programme du mini-suivi. Il a insisté auprès de son interlocuteur pour qu'une partie de la somme de 2 millions deux cents mille francs belges destinée au mini-suivi de formation puisse inclure l'achat du petit matériel (cassettes vidéo etc...)

Les entretiens ont porté aussi sur les possibilités de coproduction et d'échanges de programmes offertes par le SEFOR (Séminaire de Formation organisé chaque année par le CIRTEF). Cette année le SEFOR a été organisé à Bruxelles du 22 au 30 Novembre et le Projet Télévision y a envoyé deux représentants avec des sujets de coproduction et des programmes pour l'échange. En fait le SEFOR offre des possibilités de coopération entre les différentes télévisions surtout celles du sud.

Après quinze minutes d'entretien avec Monsieur André MIGNOLET, l'Administrateur Général de la RTBF est arrivé et a présenté ses excuses suite au retard occasionné par un embouteillage et a souhaité la bienvenue à la délégation rwandaise.

Prenant la parole, le Chef de la délégation a expliqué à Monsieur Robert STEPHANE les raisons de sa visite à Bruxelles à savoir :

- Remercier les autorités belges qui ont contribué largement à la formation des pionniers de la Télévision Nationale. Grâce au soutien belge, le Rwanda dispose d'un personnel formé aux différents métiers de la télévision. Une enveloppe de 50 millions de francs belges a été utilisée pour former 60 personnes.
- Explorer les possibilités de formation d'une autre équipe de 40 personnes comprenant les techniciens de maintenance, les gestionnaires, les journalistes et les techniciens de production.
- Utilisation d'une partie de l'enveloppe allouée au mini-suivi de formation pour l'achat d'un petit matériel.
- Collaboration entre la RTBF et la Télévision Rwandaise dans la coproduction et échange de programmes.

S'agissant de la formation de 40 personnes, l'Administrateur Général a dit que la RTBF est capable de le faire en collaboration avec la BRIN mais que cette requête doit être d'abord adressée à l'AGCD (Administration Générale de Coopération au Développement) pour financement.

Pour le moment il est impossible d'envisager un programme de coproduction, a dit l'Administrateur Général, entre la RTBF et la Télévision Rwandaise naissante mais les échanges de programmes sont possibles surtout que la RTBF envoie ses programmes via T.V. 5 (chaîne de télévision des pays francophones) vers les autres pays. Donc le Rwanda peut rediffuser quelques programmes de la RTBF tout en sachant que les droits d'auteurs sont supportés par elle.

L'Administrateur Général de la RTBF a été aussi informé du démarrage de la Télévision expérimentale le 31 Décembre 1992 à raison de deux jours par semaine et 3 heures par jour.

2.2.2. VISITE CHEZ MONSIEUR E. DERYCKE, SECRETAIRE D'ETAT A LA COOPERATION

La délégation rwandaise conduite par le Ministre de l'Information a été reçue par Monsieur E. DERYCKE à 10h00 dans son cabinet de travail. L'Ambassadeur du Rwanda à Bruxelles et le Premier Conseiller d'Ambassade ont accompagné la délégation rwandaise.

Les entretiens entre le Ministre de l'Information et le Secrétaire d'Etat à la Coopération ont porté essentiellement sur le projet télévision.

Le Chef de la délégation rwandaise a d'abord remercié son collègue pour le soutien que la Belgique a apporté à la télévision rwandaise en formant aux différents métiers de la télévision les 60 pionniers de la T.V. rwandaise. Il a aussi informé son interlocuteur du démarrage de la télévision expérimentale vers la fin de l'année.

Le Ministre de l'Information a demandé au Secrétaire d'Etat à la Coopération d'aider le Rwanda dans la formation de 40 personnes (techniciens de maintenance, gestionnaires, journalistes, techniciens de production). Une partie de la formation pourra se faire sur place à Kigali et une autre à Bruxelles.

Le Secrétaire d'Etat n'a pas rejeté cette nouvelle demande du Rwanda mais il l'a liée aux conclusions du rapport de mission que deux experts belges ont effectuée au Rwanda du 09 au 21 Novembre 1993 dans le cadre de l'évaluation du Projet Télévision. Les conclusions du rapport de mission seront disponibles avant la fin de cette année. Monsieur E. DERYCKE a souhaité la tenue à Kigali d'une réunion de concertation entre les différents bailleurs de fonds en janvier 1993 pour permettre l'analyse des conclusions du rapport de la mission des experts belges portant sur les frais récurrents, la gestion de la télévision, le programme des contributions des partenaires etc...

Au cours des entretiens on a parlé du mini-suivi de formation. La partie belge attend officiellement la réponse du Ministère Rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération sur les propositions émises par la Belgique sur l'utilisation de 2 millions 200 mille francs belges. Le Ministre de l'Information a promis que de retour à Kigali, il va s'occuper de ce dossier.

Le problème du bâtiment promis par la Belgique a été abordé. Mais l'attitude du Secrétaire d'Etat à la Coopération vis à vis de ce bâtiment n'a pas changé. Pour lui, le bâtiment n'est pas une urgence, le Rwanda a d'autres problèmes plus urgents que la construction d'un bâtiment.

2.2.3. VISITE A LA RADIO-TELEVISION BELGE D'EXPRESSION NEERLANDAISE (BRTN)

A 11h30, la délégation rwandaise a visité la Radio-Télévision belge d'expression néerlandaise en compagnie de l'Ambassadeur du Rwanda à Bruxelles et du Premier Conseiller d'Ambassade.

La délégation conduite par le Ministre de l'Information a été reçue par l'Administrateur Général de la BRTN, Monsieur C. GOSENS en présence des co-directeurs du projet télévision rwandaise auprès de la BRTN/RTBF Messieurs Jef VANDENSANDE et Jean Marie NOKKIN et du Directeur Financier de la BRTN (experts ayant effectué une mission d'évaluation du Projet Télévision à Kigali).

Le Ministre de l'Information a remercié l'Administrateur Général de la BRTN de leur soutien dans la formation du personnel de la T.V.. Il l'a informé du démarrage de la T.V. rwandaise le 31 Décembre 1992 et a parlé aussi de l'état d'avancement du projet.

Comme la visite à la BRTN a suivi celle effectuée au Ministère de la Coopération, le Ministre de l'Information a parlé des entretiens qu'il a eu avec le Secrétaire d'Etat à la Coopération.

S'agissant de la formation de 40 personnes dans les différents domaines, la BRTN est prête à assurer la formation comme dans le passé si l'AGCD leur accorde le financement.

Le problème du mini-suivi de formation a été soulevé et les co-directeurs du projet télévision rwandaise auprès de la BRTN/RTBF ont dit qu'un programme du mini-suivi a été élaboré sans tenir compte du démarrage de la télévision expérimentale mais comme les autorités rwandaises ont décidé de démarrer le 31/12/1992, un programme incluant ce démarrage sera élaboré et communiqué incessamment à l'ORINFOR.

Dans l'entretemps on s'est convenu que le 28 Décembre 1992 un des co-directeurs viendra à Kigali pour épauler dans le démarrage et qu'à partir du 04 Janvier le premier formateur viendra à Kigali poursuivre leur programme de formation qui prendra en considération la diffusion sur les antennes le samedi et le dimanche.

.../...

Autre point abordé concerne les possibilités de coproduction et d'échanges de programmes entre la BRTN et la T.V. rwandaise. L'Administrateur Général de la BRTN est d'accord pour que l'on pense dorénavant à la future collaboration entre les deux institutions une fois que le programme de formation financé par l'AGCD sera terminé.

2.2.4. VISITE AU COMMISSAIRE GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

A 15h00, la délégation rwandaise a été reçue par le Commissaire Général aux relations internationales de la Communauté Française de Belgique, Monsieur Roger DEHAYBE.

Les entretiens ont porté sur le projet télévision et la formation du personnel.

Le Ministre de l'Information a parlé du démarrage de la télévision expérimentale et de l'état actuel du projet télévision.

Il a demandé une aide à son interlocuteur dans le cadre de la formation du personnel. Un nombre limité de stagiaires rwandais pouvant être envoyés à Bruxelles. Par ailleurs on peut programmer l'envoi à Kigali d'un ou deux experts pour encadrer le personnel sur place.

Le Ministre a demandé à la Communauté Française de Belgique d'informatiser le Ministère de l'Information pour que ce dernier puisse s'acquitter convenablement de sa mission.

Aux doléances exprimées par le chef de la délégation rwandaise, une promesse a été faite par le Commissaire Général qui a demandé à son hôte de lui envoyer une fiche technique de ses besoins en informatique et aussi une requête des besoins en formation.

Au cours des entretiens on a parlé des possibilités de doter des centres de lectures du Rwanda financés par l'Agence Culturelle et de Coopération Technique (la Communauté Française de Belgique est parmi les principaux bailleurs de fonds de l'agence) des unités audio-visuelles de réception.

En effet cette possibilité d'utiliser les centres de lecture pour recevoir les programmes T.V. s'ajoute à d'autres moyens préconisés par le Gouvernement Rwandais notamment ceux de doter des téléviseurs aux C.C.D.F.P. en vue de faciliter la réception communautaire dans les milieux ruraux.

2.2.5. VISITE A L'ADMINISTRATION GENERALE DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

La visite à l'A.G.C.D. a eu lieu lundi le 14 Décembre 1992 à 16h30. La délégation rwandaise conduite par le Ministre de l'Information en compagnie de l'Ambassadeur du Rwanda à Bruxelles a été reçue dans son bureau de travail par Monsieur H. SANTKIN, Directeur Général de la Zone Afrique à l'A.G.C.D.

Prenant la parole, le Ministre de l'Information a parlé de l'état d'avancement du projet télévision et du démarrage de la télévision expérimentale avant la fin de cette année.

Après un bref exposé, il a demandé à l'A.G.C.D. de poursuivre son aide dans la formation de 40 agents (en gestion et en maintenance de la T.V.). Le Ministre a sollicité aussi l'aide de l'A.G.C.D. dans l'informatisation de son Ministère et dans la formation des journalistes du secteur privé surtout ceux de la presse écrite.

Pour l'Administrateur Général de Coopération au Développement, la réponse à cette nouvelle demande du Rwanda sera liée aux conclusions du rapport des experts belges sur le projet télévision. La Belgique cherche à avoir un éclaircissement sur les points ci-après avant de s'engager de nouveau dans le projet:

- un suivi de formation doit être sérieusement programmé sur base des conclusions du rapport
- détermination des sources des frais récurrents
- utilisation de la T.V. comme outil de développement.

L'A.G.C.D. souhaite que les conclusions du rapport de mission des experts belges soient incluses dans le document-synthèse du projet d'installation d'une télévision rwandaise élaboré en février 1992. Elle souhaite aussi la tenue d'une réunion de concertation à Kigali entre les différents bailleurs de fonds intervenant dans le projet.

Pour terminer le Ministre de l'Information leur a dit qu'une requête officielle leur sera transmise en tenant compte des conclusions du rapport des experts belges que la partie rwandaise souhaite avoir dans les meilleurs délais.

2.3. LUXEMBOURG (15 Décembre 1992)

2.3.1. ENTRETIEN AVEC MONSIEUR STRONG DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
LUXEMBOURGEOIS

La délégation rwandaise a été reçue le 15/12/1992 à déjeuner par Monsieur STRONG du Ministère des Affaires Etrangères Luxembourgeois. L'Ambassadeur du Rwanda accrédité dans ce pays, nos consuls respectifs ainsi que les représentants de Lux-Development ont pris part à ce repas et aux entretiens. Monsieur STRONG a rappelé que le Gouvernement Luxembourgeois est impatient de voir signer la convention ad hoc afin de démarrer les activités du Projet Laboratoire de Lutte Contre le Sida à Kigali. Il a également indiqué que les autorités Luxembourgeoises ont des résistances pour une intervention dans le projet télévision rwandaise et avancent l'argument que le pays a peu d'expériences de coopération dans ce domaine. Après des explications fournies par le Ministre Rwandais de l'Information sur l'état d'avancement de ce projet, il a été retenu qu'une mission d'expertise luxembourgeoise sera envoyée au Rwanda au début de l'année 1993 pour examiner les possibilités de coopération dans ce domaine.

2.3.2. VISITE A LUX - DEVELOPMENT

Lux - Development est une agence d'exécution des programmes du Gouvernement Luxembourgeois en matière de coopération avec l'étranger. La délégation a été reçue par Monsieur SCHWARTS qui a regretté l'absence de son Directeur Monsieur Ferdinand A. KOOS, en déplacement de service en dehors du pays. Les deux interlocuteurs ont échangé les formules usuelles de courtoisie et ont insisté sur le développement futur de collaboration en matière de coopération. Ils ont convenu d'attendre les réactions de la mission du Ministère des Affaires Etrangères de Luxembourg au Rwanda prévue pour l'année prochaine. Toutefois le Ministre de l'Information a indiqué que les domaines prioritaires en matière de coopération avec ce pays devraient inclure d'une part la formation des journalistes et des techniciens de maintenance de la Radio et de la Télévision ainsi que la formation en gestion, et d'autre part la fourniture, à long terme d'un bâtiment devant abriter dans un même complexe les équipements des studios actuellement en construction à Kigali. La partie rwandaise a été informé de la désignation du Représentant permanent de Lux - Development aux Rwanda avec résidence à Bujumbura en la personne de Monsieur OLIVIER MORUZZI. Avec cette antenne, des contacts entre nos deux pays seront facilités.

2.3.3. VISITE A LA COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE RADIO-TELEVISION

La délégation rwandaise accompagnée de l'Ambassadeur du Rwanda a Bruxelles a visité la compagnie Luxembourgeoise de Radio-Télévision. La délégation a été accueillie par Jean Michel COLLIGNON, Directeur Technique Adjoint-Secteur Télévision.

Avant de visiter les locaux techniques, le Directeur Technique Adjoint a décrit les principales activités de la compagnie à savoir la radio et la télévision.

Les émetteurs de la compagnie sont installés en France, Belgique, Hollande, Allemagne Fédérale et au Luxembourg. Les programmes sont acheminés vers les centres émetteurs par les faisceaux hertziens. La Radio-Télévision Luxembourgeoise (RTL) émet six programmes T.V. (3 en français, 1 en allemand, 1 en néerlandais et 1 en Luxembourgeois).

Le centre de diffusion de la RTL situé au Luxembourg est en liaison par faisceaux hertziens avec les studios de la compagnie basés à Bruxelles et à Paris.

Après cette présentation de l'entreprise, le Directeur Technique Adjoint nous a fait visiter les différents locaux techniques. Par rapport aux télévisions européennes, le bâtiment abritant les équipements est trop petit.

Les locaux techniques visités sont les suivants :

- 1 studio de production (150 m²)
- 1 studio d'actualités (150 m²)
- 1 régie finale
- 1 bandothèque.

Ce qui nous a frappé c'est que la régie finale a été informatisée de tel enseigne que la conduite d'antenne est assurée par un ordinateur. En plus la régie finale est dotée d'un système d'asservissement robotisé pour le choix et le placement des cassettes de diffusion. L'informatisation de ces services a permis la suppression de certains postes indispensables pour une télévision classique.

Le Ministre de l'Information a voulu savoir si la RTL peut nous aider dans le cadre du projet télévision. Son interlocuteur a dit que la RTL, étant une société privée, ne pourra aider que si les crédits de coopération sont disponibilisés par leur gouvernement.

.../...

Les experts de la RTL feront partie de la délégation Luxembourgeoise qui viendra à Kigali en Janvier 1993 pour étudier les possibilités de coopération dans le domaine de l'audiovisuel.

2.4. SUISSE (16 Décembre 1992)

2.4.1. ENTRETIEN DU MINISTRE AVEC MONSIEUR DENIS BARRELET A L'HOTEL CITY

Mercredi le 16 Décembre à 8h30, Monsieur Denis BARRELET, journaliste, a été reçu par le Ministre de l'Information. Leurs entretiens ont porté essentiellement sur les conclusions d'une étude faite par BARRELET sur le système de l'Information au Rwanda.

Le Ministre a informé son interlocuteur que quelques propositions de son étude ont été mises en exécution notamment la création d'une commission nationale de la presse.

Pour ce qui concerne l'élargissement du Conseil d'Administration, un dossier y relatif a été envoyé au Conseil du Gouvernement pour approbation.

Le problème de la formation des journalistes surtout de la presse écrite a été abordé lors des entretiens. Monsieur BARRELET, qui est aussi professeur à l'Université de Fribourg (Suisse) lui a informé que son Université compte organiser chaque année des cours d'été pour les journalistes des pays étrangers.

La durée de cette formation est estimée à deux mois. Les candidats à cette formation doivent être des journalistes de terrain de la presse écrite (Publique et Privée).

Au Rwanda, les séminaires de formation des journalistes de la presse écrite de niveau I sont organisés pour les journalistes de la presse privée et publique. Le Ministre a exprimé le souhait de voir la Suisse aider le Rwanda dans l'organisation des séminaires de haut niveau avec l'envoi des experts Suisses sur place pour une durée d'environ 3 semaines.

Monsieur BARRELET a conseillé au Ministre d'en parler aux autorités Suisses pour trouver le financement de cette formation.

2.4.2. REUNION AVEC MONSIEUR L'AMBASSADEUR SIMONIN, DIVISION POLITIQUE II AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES SUISSE.

Les entretiens avec Mr l'Ambassadeur SIMONIN se sont déroulés le 16 Décembre 1992 à partir de 11h00. Celui-ci a attaqué la conversation en indiquant clairement la préoccupation de son pays sur l'évolution actuelle des événements politiques au Rwanda.

Il a dit en substance que la Suisse suit avec beaucoup d'attention la situation politique du Rwanda mais particulièrement les négociations de paix d'ARUSHA en Tanzanie entre le Gouvernement Rwandais et le Front Patriotique Rwandais (FPR). Il a ajouté que l'espoir suscité par les résultats des deux premiers rounds des négociations est terni par les déclarations du Président de la République Rwandaise du 15 Novembre 1992. Pour ce faire, l'Ambassadeur a communiqué à la délégation que le Président de la Confédération Helvétique lui a adressé une lettre personnelle de protestation. Avec ces déclarations du Chef de l'Etat, Arusha est devenu plus difficile où espoir et déception sont mêlés alors que seul le dialogue peut mener aux changements politiques nécessaires au développement du pays. L'Ambassadeur SIMONIN a déclaré avoir reçu ces derniers temps le Président du Front Patriotique Rwandais, le Colonel Alexis KANYARENGWE. L'Ambassadeur a posé ensuite une série de questions pertinentes sur la poursuite et l'avenir des négociations d'Arusha après le blocage créé par le M.R.N.D. et le Président de la République.

Ces questions concernent :

- La perturbation du timing et le calendrier initialement fixés de commun accord;
- La validité des Accords I et II;
- La confiance aux négociateurs rwandais par le F.P.R.;
- Le rôle joué ou à jouer par les observateurs étrangers;
- La démission du Ministre de la Justice;
- L'assassinat du Frère Cardinal;
- L'ampleur des armes disséminées dans la population;
- La menace de poursuite de la guerre après le 22/12/1992 au cas où les négociations d'Arusha III n'arrivent pas aux résultats attendus.

La délégation rwandaise fut embarrassé par ces questions et comprit le désarroi qu'éprouvent quotidiennement nos Représentations Diplomatiques face à ce genre de difficultés créées par la contradiction permanente des Hautes Autorités du Pays. Néanmoins, le Ministre de l'Information a fourni à son interlocuteur des réponses appropriées à ces différentes interrogations.

Concernant les déclarations du Président de la République le 15 Novembre 1992, le Ministre a indiqué que le point de vue exprimé ne rencontre pas la majorité de la population, mais reste imputable au parti M.R.N.D. et à son Président. La population rwandaise garde l'espoir d'obtenir la paix avec ces négociations d'Arusha. Par ailleurs, le Président de la République a été amené à rectifier ces déclarations et a promis qu'il allait contribuer dorénavant à la reprise et au bon train des négociations. Il n'a plus de choix, les négociations doivent aboutir.

A propos de la perturbation, le Ministre de l'Information a reconnu qu'effectivement le timing et le calendrier établis au début ne peuvent pas être respectés à cause des blocages intervenus. Il garde, toutefois espoir d'un probable rattrapage du calendrier car le seul cadeau à offrir à la population durant ces fêtes de fin d'année ne peut être autre chose qu'une paix durable.

Quant à la validité des Accords I et II d'Arusha, le Ministre lui a informé que le Président de la République et son parti M.R.N.D. ont reconnu officiellement la teneur de ces accords et déclaré ne pas y revenir dans l'avenir.

Le Ministre a, aussi, souligné que le Front Patriotique Rwandais ne devrait pas mettre en doute la qualité des négociateurs rwandais car ce sont des représentants en titre du Gouvernement même s'il y a quelques fois des divergences exprimées par certains partis politiques. Le Gouvernement, n'a jusqu'à présent désavoué aucun des membres de la délégation envoyée à Arusha.

Il a mis en exergue le rôle primordial joué par les observateurs étrangers aux négociations d'Arusha et en a profité pour exprimer ses remerciements à tous les pays qui les suivent avec intérêt et pour les sacrifices tant humains que matériels et financiers déployés. Pour lui, ces observateurs sont davantage des conciliateurs très actifs et leur implication dans le bon déroulement des négociations est évidente.

Au sujet de la démission du Ministre de la Justice et du décès du Frère Cardinal, le Ministre de l'Information a rappelé qu'il existe effectivement un certain blocage des actions du Gouvernement, annihilant ainsi l'esprit de collaboration entre les services des départements ministériels. Il a montré que la démission du Ministre de la Justice n'a pas encore reçu l'aval du Président de la République qui estime que les preuves de refus de collaboration ne sont pas suffisantes. Le décès du Frère Cardinal constitue une tragédie pour le peuple rwandais et toute la communauté internationale. Des enquêtes ont débuté pour démasquer les coupables et a indiqué que le groupe composé d'experts internationaux se mettra bientôt en oeuvre pour enquêter sur tous les massacres et autres violations des droits de l'homme durant la période de la guerre. Par ailleurs pour endiguer les actes de criminalité et de vols à mains armées, l'Armée et la Gendarmerie ont été déployées à travers tous les quartiers des villes et l'on constate qu'il y a une certaine acalmie. Le Ministre a précisé à son interlocuteur que contrairement à ce qui se passe habituellement dans d'autres pays qui connaissent des conflits armés, il n'y a pas beaucoup d'armes disséminées dans la population.

Des fouilles régulières sont organisées et ne révèlent pas l'existence de stocks d'armes dans la population. Le Ministre s'est réjoui du respect du cessez-le-feu par les deux parties en conflit et des mesures prises par le Gouvernement notamment la réduction du budget de l'armée, la suspension de commandes d'armes suivant les recommandations de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI).

S'agissant de l'avenir du F.P.R. après la cessation des hostilités et la signature des accords de paix, le Ministre de l'Information pense qu'il pourra y avoir dislocation et transformation en partis politiques car il n'aurait plus de raison d'être en tant que groupe armé. Le Ministre reste optimiste sur des menaces éventuelles de poursuite de la guerre après la signature des accords d'Arusha III (bis).

Abordant les points techniques de coopération, notamment dans la formation et l'échange d'experts en matière d'informations, les deux interlocuteurs ont préféré reporter les discussions avec les services compétents du Ministère de la Coopération. Toutefois, l'Ambassadeur SIMONIN a tenu à préciser que son pays ne dispose pas actuellement de crédits pour financer les équipements.

2.4.3. REUNION A L'AGENCE TELEGRAPHIQUE SUISSE (A.T.S.)

Cette réunion s'est déroulée à partir de 14h30. La délégation a été accueillie par Monsieur CHAER, Directeur de l'ATS qui a d'abord expliqué en détails l'objectif et le fonctionnement de cette société. L'Agence Télégraphique Suisse (ATS) est la principale agence de presse Suisse. Cette société anonyme appartenant aux médias Suisses a pour mandat de récolter et de diffuser les informations principales de l'actualité Suisse et internationale. Elle travaille 24 heures sur 24, tout au long de l'année et coopère avec cinq grandes agences de presse d'importance internationale. Grâce à un réseau de correspondants présents dans tout le pays, l'ATS recueille et diffuse toutes les informations d'importance nationale dans les domaines de la politique, de la société, de l'économie et de la culture. Elle travaille en allemand, français et italien, trois langues officielles en Suisse.

Le chef de la délégation a essayé d'établir des similitudes dans le fonctionnement futur de notre Agence Rwandaise de Presse dont la restructuration et la modernisation sont en cours de réalisation. Il a souhaité une véritable collaboration et a demandé à son interlocuteur comment sa société pourrait intervenir dans le développement (croissance) de cette Agence Rwandaise de Presse.

Le Directeur de l'ATS a suggéré au Rwanda d'être modeste et réaliste compte-tenu de ses possibilités à l'exemple de l'expérience du Tchad ou de l'Albanie. De ses conseils, apparait une volonté d'une coopération dans ce domaine si la partie rwandaise présente une requête par des voies officielles autorisées. Enfin il y a lieu de signaler que le Directeur de l'ATS avait eu un entretien tête à tête avec le Ministre de l'Information autour d'un repas offert par l'ATS avant cette séance qui regroupait l'ensemble de la délégation.

2.4.4 REUNION AVEC MONSIEUR J.F. GIOVANNINI, DIRECTEUR SUPPLEANT DE LA DDA

Monsieur J.F. GIOVANNINI, Directeur Suppléant au Département Fédéral des Affaires Etrangères pour l'Afrique a reçu la délégation rwandaise à 16h00. Après avoir expliqué que le voyage en Suisse avait, pour objectifs principal, le renforcement des liens de coopération et d'amitié, le chef de la délégation rwandaise a exposé les difficultés que rencontre son département nouvellement créé, surtout dans le domaine de la formation des agents de la communication.

Monsieur J.F. GIOVANNINI a reconnu que la formation des journalistes et autres agents de communication constitue un secteur important pour l'évolution de la société et pour la sauvegarde des libertés fondamentales de l'homme. Il a néanmoins précisé que l'enveloppe financière réservée au Rwanda est très limitée et que l'on doit se concentrer sur un petit programme. Il a toutefois pris acte des intentions exprimées par le Ministre pour la fourniture des moyens informatiques. La Suisse, a-t-il dit continuera à apporter son appui aux structures en vue de leur amélioration. Elle continuera donc à appuyer la formation et la poursuite de la réflexion sur le développement de la presse, deux domaines identifiés d'intervention de la Suisse au Rwanda. Ainsi il a confirmé que la formation des Attachés de Presse reste au programme de 1993 et qu'il sera possible de l'exécuter entre février et mai 1993. Le Ministre de l'Information a promis de parfaire le dossier et le transmettre dans les délais requis.

2.4.5. VISITE DU MINISTRE DE L'INFORMATION A LA SOCIETE SUISSE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION (S.S.R.)

Mercredi le 16 Décembre à 17h00, la délégation rwandaise conduite par le Ministre de l'Information et accompagnée par Monsieur NSABIMANA Evariste, Premier Conseiller d'Ambassade du Rwanda à Berne, a visité la Société Suisse de Radiodiffusion.

La délégation a été reçue par le Président et le Directeur Général de la Société et le Directeur de la Radio Suisse Internationale.

Prenant la parole le Ministre de l'Information a remercié la Suisse pour son appui au développement de notre pays et surtout pour le financement du voyage d'études qu'un groupe de journalistes rwandais a fait dans les pays européens dont le Suisse.

Le Ministre a informé à ses interlocuteurs qu'il avait formulé une demande auprès du département fédéral des Affaires Etrangères relatives à la formation de 3 ou 4 journalistes en Suisse et à l'envoi de 2 experts Suisses au Rwanda pour encadrer un séminaire de formation de haut niveau.

Le Directeur Général de la S.S.R. a parlé de l'organisation et des activités de la Société. La S.S.R. est une organisation au niveau de la confédération qui regroupe les radios et télévisions de la Suisse. La S.S.R. améliore la coordination des programmes en Suisse alémanique et en Suisse romande. Les chevauchements se font plus rares. En outre, sous l'influence des événements mondiaux, la réalisation des programmes se met entièrement au service de la défense spirituelle du pays.

La S.S.R. reçoit des subsides de la part du Gouvernement fédéral mais elle est indépendante vis à vis de ce dernier.

Par ailleurs, le Directeur de la Radio Suisse Internationale nous a parlé de son département. La Radio Suisse Internationale (RSI) s'est fixée comme priorité absolue d'améliorer la qualité de la réception, avec l'aide des P.T.T., responsables de ce secteur. Optimiser les émetteurs sur le territoire Suisse, puis combler les lacunes dans la desserte au moyen de relais à l'étranger, tel est le plan d'action. La RSI dispose déjà des relais au Gabon (pour l'Amérique latine et l'Afrique du sud), en Chine (pour l'Extrême - Orient et l'Asie du Sud-Est) et au Brésil (pour l'Amérique du Nord et l'Amérique Centrale). L'année 1993 verra la mise en service d'un relais à Montsinéry (Guyane française) pour l'Amérique latine. En Europe, c'est le satellite de radiodiffusion qui tôt ou tard prendra le dessus en matière de distribution.

Le Directeur de la RSI a dit qu'il y a des possibilités d'échanges de journalistes au niveau de la radio, mais c'est aux partenaires d'élaborer un projet que la R.S.I. essaiera de défendre auprès du Gouvernement Fédéral.

La R.S.I. peut échanger d'émissions radio et T.V. avec les pays étrangers. Pour le cas du Rwanda, le Directeur Général de la R.S.I. a demandé au Ministre de lui écrire une lettre contenant nos besoins en formation (presse écrite, radio et télévision).

2.5. ALLEMAGNE (17-18/12/1992)

2.5.1. RENCONTRE AVEC LES RESPONSABLES DE LA FONDATION FRIEDRICH-NAUMANN
STIFTUNG.

La délégation rwandaise a été reçue à déjeuner le 17/12/1992 à 11h30' par Monsieur Uwe Johannen et Monsieur BRUNO Thiesbrummel en compagnie du personnel de l'Ambassade Rwandaise à Bonn dont le chargé d'Affaire et un Conseiller d'Ambassade. Au cours de leurs entretiens, les deux parties ont passé en revue l'état de coopération dans le domaine de la formation des journalistes de la Radio qui dure depuis plusieurs années. La partie rwandaise a émis le vœu d'étendre cette coopération dans le domaine de la télévision. Les Représentants de la Fondation ont émis leurs inquiétudes quant à la poursuite de cette coopération à cause des difficultés économiques et financières du pays qui auront certainement des répercussions négatives même sur les organismes non gouvernementaux. Il y a donc probabilité de coupures de subsides gouvernementales et un risque d'arrêt d'activités dès 1994. Il a été convenu d'approfondir ce problème lors des réunions de programmation d'activités FFN/CEPGL en janvier 1993 à Bujumbura.

2.5.2. ENTRETIEN AVEC MONSIEUR DIETER WEIRICH, INTENDANT DE LA DEUTSCHE WELLE.

Après le souhait de bienvenue, Monsieur Dieter WEIRICH a exhorté les relations étroites qui existent entre son pays et le Rwanda. Il a loué les rapports amicaux entretenus avec la D.W. et les facilités offertes pour assurer le relais des émissions à partir de KINYINYA. Il a rappelé que l'année prochaine, les deux pays vont célébrer le 30^e anniversaire de cette coopération agissante et exemplaire. Ce sera pour lui une occasion de se rendre encore au Rwanda. L'Intendant de la D.W. a souligné que le Rwanda a été parmi les premiers pays qui se sont prononcés pour la réunification de l'Allemagne. Il a exprimé sa sympathie pour le Rwanda malgré les difficultés actuelles aux quelles il est confronté.

En répondant aux mots introductifs de l'Intendant, le Ministre de l'Information a exprimé ses remerciements pour l'accueil chaleureux et enthousiaste réservé à sa délégation. Il a, aussi, remercié l'Allemagne pour tout ce qui est consenti en faveur du Rwanda. Il a ensuite accepté la proposition lui faite de centrer les discussions, en dehors des aspects politiques, sur les questions techniques faisant l'objet de sa visite.

Concernant la célébration de l'anniversaire de trente ans (30 ans) de coopération dans le domaine de la radiodiffusion, les deux parties ont convenu que la période appropriée serait comprise entre le 15 et le 31 Juillet 1993. Au cours de cette semaine dite "semaine germano-rwandaise de coopération radiophonique", l'on procèdera à l'inauguration de nouveaux émetteurs de la Deutsche-Welle ainsi que l'installation de l'émetteur de 100 KW en faveur de Radio Rwanda. L'Allemagne propose en outre d'organiser une réception des invités au Mont KINYINYA ou dans un Hôtel à Kigali. La partie allemande suggère que le service français de la D.W. pourrait faire une émission spéciale à la radio et à la télévision à la lumière de ce qui a été fait pour la Tunisie. Seulement, il faut toujours avoir à l'esprit que la D.W. a une audience internationale et que les consommateurs allemands passent par d'autres radios locaux. Tout en acceptant la pertinence de l'organisation de cette semaine, il a été conclu qu'il faudra préciser le cadre global des différentes interventions et surtout intéresser toutes les parties prenantes de cette coopération mais surtout les Ministères des Affaires Etrangères des deux pays.

S'agissant du Projet Télévision Rwandaise, le Chef de la délégation a informé son interlocuteur que la phase expérimentale commencera le 31 Décembre 1992, que les images seront diffusées à raison de 3 heures/jour pendant deux jours seulement par semaine. Il a souhaité que le Rwanda puisse continuer de bénéficier de la formation des journalistes pour la Radio et la Télévision. Il en a profité pour remercier la D.W. pour les formations dispensés au centre de Cologne.

L'Intendant de la Deutsche Welle a promis d'examiner favorablement les requêtes qui seront présentées. Toutefois il a souligné des contraintes pour la formation des journalistes et techniciens de la T.V. car elle se déroule à Berlin et uniquement en anglais. Aussi, il a souligné qu'il n'y a pas de promesses fermes pour ce volet car il ne lui revient pas directement de ses compétences.

Des possibilités d'envoyer des Experts Allemands pour la formation sur place à Kigali sont également à explorer en faveur de la Radio et la Télévision.

La délégation rwandaise a été informé que le programme de formation de la troupe "Indamutsa" ne pourra intervenir avant 1995. Il a été recommandé d'envisager la formation de 1 ou 2 formateurs à Cologne en 1994. Ceux-ci auront la tâche de former leurs confrères sur place.

.../...

L'Intendant a, en outre, indiqué que le Rwanda est le premier pays bénéficiaire de la formation à la D.W. par, rapport aux autres pays du tiers monde. On compte plus de 100 personnes qui ont fait un passage à la D.W.. De plus, il y a formation sur place sur les émetteurs de KINYINYA. L'Intendant a proposé au Ministre de l'Information de conclure des contrats de licence de formation avec les entreprises privées allemandes et utiliser une partie des fonds relatifs à la convention de siège de la D.W. pour le paiement de leurs prestations. Le Ministre de l'Information a répondu qu'il ne pouvait pas prendre une décision sans consultations de tous les services concernés par cette convention notamment son collègue des finances.

L'Intendant a loué les bonnes prestations de Monsieur Paul MBARAGA à la maison de la D.W.. Il a été excellent et vient d'acquérir une expérience enrichissante. Le Chef de la délégation rwandaise a remercié la D.W. pour le renouvellement de son contrat et a réitéré sa requête d'offrir à d'autres journalistes d'expression Swahili et Anglaise les possibilités de bénéficier également des expériences de la D.W. Il lui fut répondu que son souhait est contrecarré par le problème administratif d'absence de vacances de poste pour le moment. Toutefois et en concertation avec l'Ambassade d'Allemagne à Kigali, il faudra demander une bourse de 5 à 9 mois pour un stagiaire journaliste d'expression Swahili.

Le problème de coproduction des émissions avec la télévision devra être réétudié plus tard.

2.5.3. VISITE A LA SOCIETE DE TRANSCRIPTION DE LA TELEVISION EN LANGUE ALLEMANDE (TRANSTEL)

La délégation rwandaise, en compagnie du Chargé d'Affaires Rwandais à Bonn et du 2ème Conseiller d'Ambassade du Rwanda à Bonn, a visité la Société TRANSTEL jeudi le 17 décembre 1992 à 16 h 00'.

La délégation a été accueilli par le Directeur Gérant de la société, Monsieur Dr. Ubrich SCHAEFFER.

La TRANSTEL est une société de distribution de programmes de source allemande (80%) et de programmes coproduits ou étrangers (20%).

.../...

La TRANSTEL emploie 16 personnes s'occupant essentiellement de la distribution et des relations internationales. Elle entretient d'excellentes relations avec les télévisions africaines et particulièrement l'URTNA (Union des Radios-Télévisions Nationales Africaines).

La TRANSTEL participe dans la coproduction des magazines spécialisés notamment ceux relatifs à l'agriculture, la médecine, l'environnement et aux animaux. TRANSTEL propose aux télévisions étrangères des programmes (éducatifs, informatifs, divertissement, téléfilms) à acheter. Pour les télévisions nationales africaines, les prix sont très bas. Pour le moment la TRANSTEL possède 1200 heures de programmes à proposer à ses différents clients. Un catalogue a été envoyé au Coordinateur du Projet Télévision Rwandaise pour choisir les programmes pouvant intéresser le Rwanda. Chaque année 250 heures de programmes s'ajoutent à leur stock. La TRANSTEL, étant une petite société recevant des subsides du gouvernement fédéral, ne participe pas dans les programmes de formation. Le volet de formation est assuré par la D.W. (pour la Radio) et l'Institut International de Berlin (pour la Télévision).

Le Ministre de l'Information a promis que la Télévision Rwandaise, entretiendra des relations privilégiées avec la TRANSTEL pour s'approvisionner des programmes étrangers.

Le Directeur Gérant de la société a dit que leur représentant se trouvant au Burundi entrera en contact avec le Coordinateur du Projet Télévision pour fixer les modalités pratiques de coopération et d'achat de programmes. Au début, quelques programmes peuvent être donnés gratuitement à la Télévision Rwandaise.

2.5.4. ENTRETIEN AVEC LE DR. HUBERT LINHART, DIRECTEUR GENERAL DE LA COOPERATION AVEC L'AFRIQUE AU MINISTERE FEDERAL DE LA COOPERATION ECONOMIQUE.

Dans son mot de bienvenue, le Dr. Hubert LINHART a évoqué son récent séjour au Rwanda qu'il a qualifié de fructueux. Il a exprimé son appréciation de la coopération avec le Rwanda et a rappelé que le programme de coopération s'oriente vers les secteurs relatifs au combat contre la pauvreté, l'environnement et le milieu rural. Il a précisé que certains domaines sont laissés à la compétence des particuliers notamment le secteur de la culture.

.../...

Le chef de la délégation rwandaise a d'abord présenté ses remerciements pour l'accueil lui réservé et pour l'assistance accordée par l'Allemagne à notre pays. Il s'est réjoui de la coopération diversifiée et a tenu à communiquer à son interlocuteur que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a dans son agenda la visite officielle en Allemagne dont il espère qu'il interviendra le plus tôt possible.

Le Dr. Hubert LINHART a reconnu les difficultés actuelles dans les négociations de paix qu'il suit avec intérêt.

Le Ministre de l'Information a ensuite relaté les points importants de son programme en Allemagne, à savoir la préparation de l'anniversaire de 30 ans de coopération avec la D.W., la formation des journalistes et techniciens de la radio et de la télévision, le problème de désengagement dans le projet de développement de la communication rurale (DECOR).

Le Directeur Général de la Coopération avec l'Afrique a répondu qu'il faudra se référer aux résultats de la dernière commission mixte rwando-germanique. Il a parlé aussi des coupures dans le budget du gouvernement fédéral en faveur des projets à réaliser dans l'ex Allemagne de l'Est.

En ce qui concerne le projet DECOR et le maintien du coopérant BUSSMAN, le Directeur Général a dit que la philosophie de coopération suivie dans le pays est basée sur le principe "intervenir et se retirer" et qu'il ne faut pas de projet éternel. Le Ministre de l'Information a beaucoup insisté sur l'intérêt réel que présente ce projet qui devrait déboucher sur la mise en place d'une véritable Agence Rwandaise de Presse. Il a relevé qu'il y a eu incompréhension et que les plaintes et la déception de l'Assistant Technique ont été levées. Le Ministre a insisté pour qu'au moment de la prise de décision définitive, Monsieur HUBERT LINHART puisse intervenir en faveur du Rwanda pour le maintien de l'assistant technique et les moyens mis à sa disposition. Le Dr. HUBERT LINHART a promis d'examiner la requête au moment opportun.

2.5.5. VISITE A L'OFFICE FEDERAL DE PRESSE

La délégation rwandaise a visité l'Office de Presse et d'Information du gouvernement fédéral, vendredi le 18 décembre à 11h.

La délégation a été accueillie par Monsieur Dr. Gert PFLAUMER, Directeur à l'Office de Presse.

A la naissance de la République Fédérale d'Allemagne le souvenir des abus de pouvoir commis par un appareil de propagande omnipotent suscita des discussions au sujet de savoir comment les indispensables supports officiels de l'information pouvaient être organisés dans une société libérale. Ces discussions aboutirent à la mise en place de l'office de presse et d'information du gouvernement fédéral, lequel, au même titre que les Ministères fédéraux, jouit du statut d'administration fédérale supérieure. Il est placé sous la direction d'un secrétaire d'Etat titulaire d'une fonction publique. Etant autorisé à participer aux séances du conseil des Ministres et aux assemblées délibérantes présidées par le chancelier fédéral, il compte à Bonn parmi les personnalités les mieux informées au plan politique. Il exerce une double fonction, étant tout à la fois directeur d'un office employant quelque 750 personnes et porte-parole du gouvernement fédéral.

Le Ministre de l'Information s'est entretenu avec le Directeur de cet office sur l'état de coopération entre le Rwanda et la République Fédérale dans le domaine de l'information. L'Allemagne a beaucoup aidé notre pays dans ce secteur surtout au niveau de Radio-Rwanda. Il existe aussi un autre projet financé par ce pays dans le cadre du développement de la communication rurale. Le Ministre de l'Information a exprimé son désir de voir prolonger le contrat de l'expert allemand chargé de ce projet.

L'office de presse et d'information ne dispose pas de médiums (journaux, radios et télévision) mais il utilise des médiums appartenant aux tiers pour informer le public.

Sa première mission est d'informer les dirigeants politiques de la République Fédérale en permanence et de la façon la plus complète de ce qui se passe dans le monde.

Sa seconde mission est l'information politique des citoyens et sa troisième mission est d'assurer, en collaboration avec le Ministère Fédéral des Affaires Etrangères, la mise en oeuvre de relations publiques à l'étranger.

A la fin des entretiens, un film-vidéo sur l'organisation et les principales activités de l'office a été montré à la délégation rwandaise.
